

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 3 juin 2024

Résolution: CA24 27 0159

---

**Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), le Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec, bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, De Boucherville et Pierre-Corneille.**

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4), le Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 7275, rue Sherbrooke Est, la construction, la transformation, l'occupation de bâtiments à des fins principalement résidentielles et commerciales ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le lot numéro 4 636 559 du cadastre du Québec, bordé par les rues Sherbrooke Est, du Trianon, De Boucherville et Pierre-Corneille.

De demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin qu'il tienne les assemblées publiques de consultation requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1237562011

Annick BARSALOU

---

Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 4 juin 2024